

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 décembre 2020

Arrêté du 10 novembre 2020 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF

L'arrêté du 10 novembre 2020, publié au Journal officiel du 25 novembre 2020, modifie le livre III du règlement général de l'AMF. Ces modifications visent notamment à : (i) finaliser la transposition de la directive (UE) 2018/843 du 30 mai 2018 (« 5e directive anti-blanchiment ») issue de l'ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020 et des décrets n° 2020-118 et n° 2020-119 du 12 février 2020 ; et (ii) étendre le délai de certification par l'AMF des organismes organisant l'examen de vérification des connaissances professionnelles, en application du décret n° 2020-1148 du 17 septembre 2020.

 Télécharger le contenu

Mots clés

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

06 novembre 2025

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne un conseiller en investissements financiers et ses deux dirigeants pour un montant total de 2,5 millions d'euros



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

19 juin 2025

L'AMF publie les enseignements de ses contrôles sur la vérification et l'évaluation des connaissances des collaborateurs au sein des sociétés de gestion



ACTUALITÉ

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

07 avril 2025

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : l'AMF applique les orientations de l'Autorité bancaire européenne concernant les mesures...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02